

DGAUST

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2022

CM20220620-24

URBANISME

Autorisation à donner au CFA (Centre de Formation d'Apprentis) des métiers de l'automobile pour déposer les différentes demandes d'autorisations d'urbanisme pour l'extension de ses activités, 6 chemin de Morcy à Thonon-les-Bains.

Monsieur DORCIER, Maire Adjoint en charge de l'éducation, de la jeunesse, de la formation tout au long de la vie, expose :

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et suivants,

Le CFA des métiers de l'automobile forme des futurs professionnels dans la réparation automobile, motocycle et bateau de plaisance.

Situés en contiguïté immédiate du lycée professionnel du Chablais, les locaux du CFA ne dépendent toutefois pas de la Région, mais sont des bâtiments communaux réalisés en 1974, simultanément avec le lycée professionnel, sur un terrain demeuré en totalité propriété de la Commune.

Le CFA des métiers de l'automobile est régi par une association type loi 1901 composée essentiellement de professionnels.

Le CFA fait preuve depuis une dizaine d'années d'un dynamisme retrouvé et se trouve aujourd'hui confronté à la nécessité de restructurer et d'agrandir les locaux qu'il occupe afin d'accueillir une section supplémentaire. Dans l'attente de disposer d'une perspective à long terme attachée notamment au devenir du lycée professionnel, il s'agirait ainsi, d'une part de créer 2 à 3 salles de classe supplémentaires sur 1 ou 2 niveaux (constructions modulaires), dans la cour arrière existante et, d'autre part, dans le bâtiment atelier existant, de supprimer 2 murs (non porteurs) pour agrandir et créer un espace atelier auto plus important afin d'y intégrer la nouvelle formation post bac programmée pour début octobre 2022 (TEAVA, Technicien Expert Après-Vente Automobile). La première partie du projet relève d'un permis de construire ; la seconde d'une déclaration préalable de travaux.

Le CFA serait maître d'ouvrage et de ces travaux pour lesquels il s'est déjà attaché les conseils d'un bureau de contrôle (le bâtiment principal est un ERP de 4^{ème} catégorie).

Le Conseil Municipal est donc invité à bien vouloir :

AUTORISER le CFA des métiers de l'automobile à déposer les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet susvisé, sur le terrain communal cadastré BD0083, 6 chemin de Morcy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

Christophe ARMINJON.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les sept et quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER (à partir de 19h10), Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 19h15), M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER (jusqu'à 19h10), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 19h15), M. Marc-Antoine GRANDO, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Katia BACON	à	M. Michel ELLENA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Richard BAUD
Mme Catherine PERRIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Serge DELSANTE	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Patrick TISSUT
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.